Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 24 (1888)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE — *XXIVe Année.* — 15 JUILLET 1888. — *No 14.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Pestalozzi et ses élèves chez le landammann d'Affry à Fribourg. — Pédagogie française — Enseignement de la botanique. — Nécrologie. — **Vaud :** L'Ecole normale et les vœux du corps enseignant. — Les Commissions d'école. — **Genève :** Les promotions à Genève. — A propos du « Cours élémentaire de langue maternelle, » de M. B. Dussaud. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Sujets d'examens. — Nominations.

Pestalozzi et ses élèves chez le Landamman d'Affry à Fribourg (1803).

A peine revenu de Paris où il avait été envoyé à la *Consulta* par ses concitoyens en décembre 1802, Pestalozzi apprenait que le gouvernement bernois restituait le château de Berthoud à sa destination première, qui était de servir de résidence au bailli et mettait à sa disposition, mais pour une année seulement, l'ancien couvent de Munchenbuchsée, voisin de l'institut de Fellenberg à Hofwyl. Plus question de subvention et de ces subsides dont le gouvernement helvétique, malgré la pénurie financière, ne s'était pas montré avare envers le Réformateur de l'éducation populaire. L'Ecole normale fondée par ce dernier risquait de tomber faute de ressources, l'instruction publique ayant été rendue aux cantons. Il restait cependant au célèbre pédagogue l'espoir d'intéresser au maintien de cette institution le comte Louis d'Affry, de Fribourg, landamman de la Suisse, élu par le premier Consul et dont Pestalozzi supposait le crédit assez grand auprès des gouvernements cantonaux pour en obtenir le placement dans son école de jeunes gens appelés à l'enseignement. La bienveil-

lancé que lui avait témoigné à Paris ce haut magistrat détermina Pestalozzi à recourir à sa protection et à demander l'autorisation de lui présenter quelques-uns de ses élèves, qui, sous ses yeux et ceux des personnes qu'il jugerait à propos d'inviter, donneraient un spécimen de sa méthode et des exercices en usage à Berthoud.

Le landamman de la Suisse s'étant montré favorable à la requête, un jour fut fixé pour cette épreuve et Pestalozzi se transporta à Fribourg le 6 mars 1803, accompagné d'un certain nombre d'élèves jugés les plus capables sans doute de produire l'impression désirée.

C'est de cette visite dont aucun des biographes de Pestalozzi n'a entretenu ses lecteurs, que nous trouvons un récit sommaire et malheureusement trop laconique dans des mémoires du temps.

« Le 6 avril 1803, le chevalier de Camaano, ambassadeur d'Espagne et le général vaudois Frossard[1] dînaient chez le landamman d'Affry avec Pestalozzi, venu de Berthoud. Bien des personnes encore étaient venues, curieuses de voir les exercices des élèves de ce dernier. De ce nombre étaient Madame la comtesse de Diesbach de Torny, sœur du landammann, Madame de Boccard et deux fils de Laurent de Fégeli. Mais au moment où les exercices allaient commencer dans le salon du landammann, on annonce l'arrivée de Mgr. l'Evêque de Lausanne, Odet d'Orsonnens accompagné de la Cour épiscopale.

Cette visite inattendue fit retarder les exercices. Ils eurent lieu néanmoins, mais assez tard. Mais les dames et quelques-uns des assistants avec elles, sans doute, trouvèrent que *l'éducation pestalozzienne était dangereuse pour la religion par la liberté qu'elle donne de raisonner là dessus aux enfants.*

C'est là tout ce que nous apprennent les mémoires cités sur l'exhibition des élèves de Pestalozzi que nous aurions été si curieux de connaître plus en détail.

Notons en passant qu'une critique du même genre, celle de *trop faire raisonner les enfants,* sera adressée quelques années plus tard à l'Ecole du Père Girard.

Autre remarque: quand on connaît Mgr. Odet et ses façons d'agir, il est permis de conjecturer que sa visite d'apparât à son Excellence d'Affry dans l'après-midi du 6 mars, n'était pas accidentelle, mais qu'elle était dictée par le désir d'empêcher les exer-

[1] Le général Frossard dont il est ici question, était Marc-Etienne-Gabriel Frossard (1757-1815) qui avait fait la guerre avec distinction contre les Turcs sous les ordres du Feld-Maréchal Lascy et contre les Français en 1793. Il mourut dans sa campagne près de Begnins, où il avait eu l'honneur de recevoir Marie-Louise, seconde femme de Napoléon en 1814. Aux talents militaires, Frossard joignait le talent poétique, il a laissé des vers de sa façon, imprimés à Vienne (1790). Voir le *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois* de Albert de Montet.

cices pestalozziens dont il craignait l'effet sur l'assistance et sur le landammann lui-même.

Quoi qu'il en soit, le landammann de la Suisse devait continuer sa protection à l'Educateur suisse, comme on le voit par ce qui se passa à la diète, réunie à Fribourg en juillet-août de la même année. Dans la séance du 18 août, on avait lu une pétition de M. Pestalozzi, chef de l'établissement d'éducation de Berthoud sollicitant l'appui de la Confédération pour la propagation de sa méthode pour l'enseignement élémentaire. Il priait la diète de décider si elle était disposée à suivre l'exemple du gouvernement helvétique, et à appuyer son entreprise soit par des subsides, soit par l'envoi d'élèves maîtres, soit par le maintien du privilège accordé à ses écrits, soit encore en le maintenant en possession du Château de Berthoud.

Le landamman prononça un discours où il proposait de venir en aide à l'Educateur suisse :

« Le nom que s'est acquis Pestalozzi nous impose des devoirs envers lui ; si nous ne faisons rien on nous rappellera que nous en sommes encore en fait d'argent au diamant du duc de Bourgogne ».

Mais après une longue discussion, la diète se déclarait incompétente à voter des subsides puisque l'administration avait cessé d'être centralisée ; c'était aux cantons qu'il fallait s'adresser ; tout ce qu'on pouvait faire, c'était que le landammann recommandât l'établissement de Pestalozzi aux gouvernements cantonaux en leur faisant sentir l'importance de l'institution de Berthoud pour l'amélioration des écoles de la nation ; que pour ce qui concernait le château de Berthoud, le gouvernement de Berne seul pouvait en maintenir la jouissance à Pestalozzi et qu'il était à espérer qu'on la lui conserverait. Quant au privilège relatif à ses écrits, il était maintenu avec menace de châtiment sévère pour les auteurs de contrefaçons. Concernant l'avance de 4000 fr. faite par le régime précédent pour l'impression des livres élémentaires, la Commission de liquidation était chargée de traiter avec les cantons.

En exécution de ce décret, le landammann de la Suisse, par circulaire du 30 août, exhorta les gouvernements cantonaux à prendre à cœur le maintien de l'établissement de Pestalozzi, attendu que la diète se trouvait impuissante à lui venir en aide. « En m'associant au vœu de la diète, ajoutait le landammann, j'applaudis à l'instituteur ainsi qu'à son œuvre et je vous prie de me faire savoir les mesures que vous aurez prises en leur faveur [1] ».

La circulaire de d'Affry trouva peu d'écho au sein des gouver-

[1] *Abschiede aus den Jahren 1807-1813 bearbeitet von Kaiser.* — Biographie du Landammann d'Affry (inédite) par A. Daguet.

nements cantonaux; plusieurs cependant se chargèrent d'acquitter une partie de la dette contractée par Pestalozzi, mais ne firent rien pour son école. Heureusement qu'elle parvenait à se suffire à elle-même. Après son transfert à Yverdon, l'Institut atteignit même à son apogée, au double point de vue de la renommée en Europe et de la fréquentation. Aussi en 1809, Pestalozzi et ses collaborateurs jugèrent-ils le moment venu de demander que la diète nommât une Commission qui constatât par une enquête solennelle les résultats obtenus. La circonstance que l'avoyer de Fribourg, Louis d'Affry, était appelé pour la seconde fois à présider aux destinées de la Suisse, n'avait pas peu contribué à la démarche tentée par l'institut d'Yverdon. Nous voyons en effet le landammann de la Suisse prendre de nouveau sous son patronage le projet d'enquête, mais dans une mesure qui ne répondait pas tout à fait aux visées ambitieuses des professeurs d'Yverdon. Car la Commission ne se composait que de trois membres et non de 40 comme l'aurait voulue ces Messieurs et le rapport au lieu de l'éloge complet et absolu que rêvait Pestalozzi et ses collaborateurs mêla aux louanges des critiques qui ne faisaient pas le compte des pétitionnaires. Mais avant que le rapport eût parût, une mort prématurée et subite enlevait, le 10 juin 1810, à Pestalozzi un protecteur éclairé, le landammann d'Affry.

Alexandre Daguet.

Pédagogie française.

Le plus ancien journal d'éducation populaire est bien certainement le Bulletin mensuel de la Société pour l'instruction élémentaire de Paris, qui en est à sa 72e année. C'est ce journal qui a naturalisé l'enseignement mutuel à Paris d'où il passa à Fribourg et ailleurs en Suisse. Mais depuis lors, la société pour l'enseignement élémentaire n'a cessé de favoriser de tout son pouvoir tous les progrès scolaires, distribuant des livres, des subsides aux écoles, des médailles d'argent, de vermeil et de bronze aux instituteurs les plus méritants, patronant les écrivains populaires. En 1864, elle a institué des cours normaux. Les deux sexes sont compris dans les libéralités de la société. Dernièrement elle a eu l'heureuse idée de joindre aux dons de médailles, des livrets d'assurance sur la vie.

Pour l'exercice de 1886 à 87, il a été décerné des médailles de cinquante francs à deux demoiselles pour des cours de grammaire et de comptabilité, à trois autres pour des cours de morale, de couture, d'histoire de la Révolution française.

Dans son rapport sur les cours normaux, M. le docteur Collineau, secrétaire général, a combattu le surmenage à la mode; il a insisté sur ce qu'on fait partout pour l'instruction professionnelle.

Les cours qui se donnent sous le patronage de la Société pour l'instruction élémentaire roulent sur toutes les branches, de la littérature aux travaux d'aiguille. Les principales langues ne sont pas oubliées.

Victor Hugo avait occupé le fauteuil de la présidence, il est occupé aujourd'hui par un proche parent du grand poète, M. Lockroy.

La société comptait au nombre de ses membres trois des hommes éminents que la mort a enlevés aux lettres et aux sciences dans le cours de l'année 1886-87 : Paul Bert, le naturaliste et l'administrateur politique ; Béclard, le doyen de la Faculté de médecine de Paris ; Laurent Pichat, l'écrivain poète et politique ; Liouville, l'hygiéniste en renom.

Cinquante-trois cours ont été ouverts ; le nombre des élèves a été de plusieurs milliers.

La société organise des examens pour les deux sexes : Il a été présenté par 200 institutrices libres ou communales, 170 instituteurs libres ou communaux, un contingent de 4795 élèves. A la suite de ces examens, des certificats d'étude de divers degrés ont été délivrés à 1815 élèves.

On confond souvent l'enseignement professionnel et celui d'apprentissage. C'est une erreur. Comme le faisait observer M. Goblet, le ministre précédent de l'instruction publique, *l'Ecole professionnelle doit être pratique sans être spéciale.* Il faut y faire marcher de front la culture générale et la culture technique.

Les mentions et médailles d'argent, de vermeil et de bronze que décerne la Société pour l'enseignement élémentaire de Paris ne sont pas accordées seulement aux instituteurs et institutrices du département de la Seine. Il y en a pour tous.

Une école de sourds-muets a été fondée sous le patronage de la Société pour l'instruction élémentaire à Rueil par M. Magnat. La méthode suivie dans cette école est la *méthode orale,* la même qu'on suit à Bourogne, près de Belfort.

Le sourd-muet lit aux mouvements de votre mâchoire, de votre langue et de vos lèvres les mots que vous prononcez et c'est cette lecture qui, établissant la corrélation nécessaire entre votre pensée et la sienne, lui dicte des réponses. M. Magnat, avant de s'établir à Paris, avait dirigé une école de sourds-muets à Genève.

C'est l'amour de l'humanité qui forme aujourd'hui le mobile essentiel de la Société pour l'instruction élémentaire. L'idée religieuse en est tout à fait absente, comme on le voit par la profession de foi du docteur Collineau qui ne croit qu'aux causes naturelles et physiques et déclare incompatibles la loi du progrès et l'histoire biblique.

La Société pour l'instruction élémentaire de Paris ne nous avait pas accoutumés à des professions de foi de ce genre.

La question de la Réforme orthographique vient d'être traitée de main de maître dans la *Revue pédagogique* de Paris par M. Darmesteter, l'un des philologues les plus éminents de France. Nous en entretiendrons nos lecteurs.

A. Daguet,
Membre honoraire de la Société de Paris pour l'enseignement élémentaire, depuis 1868.

Enseignement de la Botanique.

Les manuels destinés à l'enseignement de la botanique ne manquent pas. Mais, comme le fait observer un de nos collègues de la Suisse allemande, la plupart de leurs auteurs se contentent de descriptions spéciales et des classifications adoptées dans tel ou tel système.

Point de ligne de démarcation entre ce qui est essentiel et ce qui est accessoire, sans parler de l'absence totale de gradation et du mépris du grand principe de la méthodologie : *aller du connu à l'inconnu.*

On ne fait pas réellement comprendre aux élèves le règne végétal dans son ensemble. De là vient que les hommes qui unissent le talent pédagogique à la science, qui ne connaissent pas d'autres guides pour l'enseignement, déclarent ce dernier, tel qu'il se présente, sans réelle utilité pour la branche d'étude à laquelle il s'agit d'initier les écoliers.

Aucune autre étude n'est cependant aussi propre à éveiller et à fortifier la faculté si précieuse de l'observation. Que de choses peuvent apprendre le cultivateur, l'homme d'affaires, l'ingénieur par une observation attentive de la nature, si on a soin d'y initier les jeunes intelligences. Mais ce n'est pas de la quantité d'objets observés que dépend le développement de l'esprit d'observation, mais de la manière dont on observe.

« La richesse des sciences naturelles, disait le profond auteur du *Cosmos*, » Alexandre de Humboldt, ne consiste plus dans l'abondance, mais dans » l'enchaînement des faits observés. »

Le critique dont nous parlions tout à l'heure et qui ne signe pas ses lignes fait l'éloge d'un manuel ou guide qui répond en grande partie, selon lui, aux exigences d'un bon enseignement de botanique, c'est le *Leitfaden* ou Guide, de J. Frankhauser.

Ce livre se divise en deux parties, dont la première traite de l'organographie et contient les dénominations diverses, c'est-à-dire la langue de la botanique ; la seconde partie est destinée à apprendre à l'élève à analyser et à classer d'après ses propres observations.

On passe de là à l'objet vivant, et le plus facile, et on commence aussitôt l'analyse, celle de la tulipe, par exemple, dont chaque élève a un spécimen entre les mains. La page 45 du Guide donne les éclaircissements nécessaires pour le classement de la plante.

Après quatre mois d'exercices, l'élève est en état de le faire lui-même.

A. D.

NÉCROLOGIE

Le corps enseignant primaire de la ville de Neuchâte la perdu son doyen d'âge dans la personne de M. Daniel Pichonnaz.

Cet homme d'école comptait 52 ans de service. Vaudois d'origine, élève de l'Ecole normale de Lausanne, dirigée alors par M. le pasteur Gauthey, l'auteur de la *Pédagogie chrétienne*, M. Pichonnaz avait débuté à Orbe. Depuis 44 ans il enseignait à Neuchâtel. C'était un homme gai, bienveillant, serviable, un maître dévoué ; bien que souffrant, il a continué à tenir sa classe jusqu'à ce que les forces lui aient manqué et eussent trahi son courage.

— L'Académie de Neuchâtel a perdu également un de ses professeurs les plus capables, M. Léon Metschnikoff, russe de nation, connu par ses beaux et savants travaux de géographie et le collaborateur de Reclus. M. Metschnikoff avait beaucoup voyagé et alliait à l'aménité et à l'élégance des manières des idées très avancées. L'Académie s'est fait représenter à ses funérailles qui ont eu lieu à Clarens.

— L'Université de Zurich et la Suisse entière déploraient dans le même temps la perte du célèbre professeur de théologie Alexandre Schweizer.

Il professait depuis 1834, était élève du grand théologien Schleiermacher à Berlin et s'était fait lui-même une réputation très grande en Allemagne par de savants travaux sur la théologie dogmatique entre autres. En 1848, il avait combattu l'appel de Strauss le négateur, comme il combattait précédemment un mysticisme malsain. A. D.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

L'Ecole normale et les vœux du corps enseignant.

On écrit à l'*Université :*

« Le rapport présenté à la dernière assemblée de la Société pédagogique vaudoise, et dont les conclusions ont été adoptées, ne peut être accueilli avec indifférence ni accepté sans réserve. C'est dire que l'autorité supérieure est disposée à en tenir un compte légitime, sans se croire aucunement liée par les termes mêmes des vœux émis.

» Ce document et ces conclusions renferment deux ordres d'idées : la critique de l'enseignement actuellement donné aux futurs régents, et la reconstitution de cet enseignement.

» Il y a, dans la première partie, des observations justes et des critiques dont le Département de l'Instruction publique est disposé à admettre un certain nombre. Rien n'est parfait dans ce monde, et un établissement déjà ancien a besoin de marcher avec le temps et de subir des modifications successives qui peuvent le rajeunir, accroître son utilité et assurer sa durée. Des propositions seront faites ultérieurement dans ce sens.

» Quant à la proposition faite de transférer l'école normale au gymnase, elle ne supporte pas la discussion ; il n'est pas un seul membre du haut enseignement ni de l'administration qui s'y puisse rallier.

» Il convient d'attendre pour examiner ce qu'il sera bon de faire *pour* l'école normale, de savoir d'abord ce que l'on veut faire *de* cette école. Le Grand Conseil sera très probablement invité à trancher la question de principe.

» Lorsqu'elle aura été tranchée (et il faut s'attendre à une majorité très considérable en faveur du maintien de cette institution), on pourra mettre la main aux réformes auxquelles l'autorité supérieure est déjà résolue.

» A ce point de vue, le rapport de l'année dernière et celui de cette année lui seront utiles et elle ne peut que reconnaître l'étendue du travail et de l'activité qu'ils représentent.

» C'est à ce titre qu'elle a accordé un subside pour leur impression.

» Pour elle, son unique souci est et doit être de s'élever au-dessus des discussions passionnées et des polémiques irritantes et d'assurer pour le mieux, en la mettant au niveau des progrès modernes, la culture littéraire et scientifique des futurs instituteurs de notre peuple. »

Les Commissions d'école.

Comme je suis l'auteur de l'article intitulé « Responsabilité des Commissions d'école » que vous avez bien voulu faire insérer dans le n° 10 de

l'*Educateur*, et qui a provoqué, de la part de M. J. Besançon, une intéressante correspondance, permettez que j'ajoute quelques mots. Je suis heureux de constater que M. B. et moi sommes en parfaite communion d'idées sur la manière dont certaines Commissions d'école comprennent et remplissent leur devoir ; mais, emporté sans doute par l'importance du sujet et par son vif désir d'être utile aux instituteurs vaudois, M. B. me paraît aller un peu loin.

Où nous différons d'opinion, c'est sur le remède à employer pour faire cesser ce déplorable état de choses et, jusqu'à preuve qu'il existe un moyen plus efficace, je maintiens les conclusions de mon article du 15 mai écoulé.

Je ne demande nullement l'abolition des Commissions d'école. A ma connaissance, aucun régent n'a formulé une proposition dans ce sens à l'assemblée de Lausanne. Si la nouvelle loi scolaire admet le payement des régents par l'Etat, — ce dont il y a lieu de douter, — la proposition de M. B. pourra être sérieusement examinée ; dans le cas contraire, je considère comme une souveraine injustice de retirer aux communes le droit de surveiller les écoles qu'elles entretiennent de leurs deniers. J'avoue que ce fonctionnaire unique m'effraye plus qu'il ne m'enchante. Déposer entre les mains d'un seul homme un pouvoir presque illimité ; lui donner le droit de commander selon ses caprices ; lui permettre de poursuivre de ses obsessions le pauvre instituteur qui aura le malheur de ne pas lui plaire, c'est créer dans chaque localité une sorte de monarque, un autocrate minuscule ; c'est, en un mot, inventer l'argousin scolaire.

Mais, dira-t-on, il y aura la loi et un règlement, auxquels il sera bien forcé de se soumettre. Oh ! nous le savons. Il y a déjà une loi et un règlement et point n'est besoin de faire des merveilles de voltige pour passer à côté lorsqu'il s'agit de l'appliquer aux parents ou aux enfants... en est-il toujours ainsi lorsque le régent est en cause ?

Sans doute, le régent ne manquera pas de protester contre les abus de pouvoir dont il se croirait victime, c'est quelque chose, mais il reste à savoir lequel des deux jouera finalement le rôle de « *Pot de terre* ». Au choix, je préfère le *statu quo*, tout mauvais qu'il est, parce qu'une Commission de 3 à 5 membres offre plus de garanties, par le fait que l'opinion d'un seul s'impose rarement. Je le répète, je ne demande pas l'abolition des Commissions d'école, mais leur perfectionnement et l'introduction dans la nouvelle loi scolaire de *quelques articles dont l'effet sera de ramener dans le chemin du devoir les Commissions qui s'en écartent* (*Educateur* du 15 mai).

Je reviens à notre inspecteur.

Le principe admis, trouvera-t-on dans chaque commune un homme possédant toutes les qualités nécessaires pour remplir convenablement ces délicates fonctions : le dévouement, la fermeté, la droiture, l'impartialité, l'indépendance, et les capacités?... Se taire, c'est répondre. Mais survienne un conflit, un simple malentendu entre le fonctionnaire qui commande et celui qui obéit, et voilà apparaître des complications sans fin : correspondances des deux parts avec le Département, arrivée d'un délégué spécial, enquête, commérages, exagérations de toutes sortes ; lutte, en un mot, qui n'aura rien d'épique et d'où chaque combattant sortira sensiblement amoindri. Bien d'autres objections se présentent encore ; je les résume, afin de ne pas abuser de la patience de ceux qui voudront bien parcourir ces lignes.

Notre inspecteur pourra pécher par excès de zèle ou par négligence. Dans le premier cas, nous avons vu ce qui pourra arriver. Le fait qu'il a été reconnu, *lui*, l'unique citoyen capable de remplir dans sa localité les fonctions d'inspecteur scolaire communal, ne contribuera pas peu à lui donner à ses propres yeux une importance exagérée. La seconde alternative peut amener des résultats tout aussi fâcheux. Si l'inspecteur en fonctions est au-dessous de sa tâche, il ne tardera pas à perdre toute autorité, au grand détriment de l'école et de l'instituteur, dont la responsabilité se trouvera ainsi doublée.

Je suis donc obligé de reconnaître que l'idée de M. B., quelque séduisante qu'elle soit au premier abord, est peu pratique. Je ne l'en remercie pas moins, et bien sincèrement, pour ses deux courageux articles ; il écrit avec la franchise d'un homme que sa haute situation met à l'abri des représailles. X.

GENÈVE

Les Promotions à Genève.

A la fête des Promotions du Collège et de l'Ecole professionnelle, les prix ont été remplacés par des certificats. M. le Conseiller d'Etat Gavard, le nouveau directeur de l'instruction publique, présidait à cette cérémonie et a présenté un rapport plein d'intérêt sur les changements accomplis dans l'instruction publique depuis deux ans. C'est ainsi que la loi de 1886 s'est efforcée de réorganiser l'instruction sur un plan unique et de raccorder l'instruction primaire à l'instruction secondaire et celle-ci à l'instruction supérieure. La Commission scolaire a eu à classifier l'instruction secondaire en six branches : classique, réale ou scientifique, technique, commerciale, artistique et professionnelle.

M. le directeur estime que l'instruction classique n'est pas affaiblie par la nouvelle organisation ; au contraire, car tous les élèves apprennent le latin. Il forme même avec le grec, la branche capitale de la 4e classe de la section classique. Dans la section réale, le latin conserve encore une place, mais le grec est remplacé par l'anglais ; l'italien y est enseigné comme langue facultative. La section technique prépare aux écoles spéciales, au Polytechnicum, par exemple la section pédagogique tient lieu d'école normale ; ce qui est un progrès marqué sur l'ancien système. Le baccalauréat est remplacé par un examen de maturité. L'Ecole polytechnique accepte le certificat. Ce diplôme donne également accès aux quatre facultés de l'Université. M. Gavard a terminé son allocution en expliquant la substitution des certificats à la distribution des prix dont la pédagogie moderne a depuis longtemps démontré les inconvénients. Déjà pour le dire en passant la question avait fait l'objet d'une discussion contradictoire au Congrès scientifique de Strasbourg en 1842.

Par les discours et rapports lus au Bâtiment électoral, on voit que 400 élèves ont suivi l'Ecole professionnelle dirigée par M. Bouvier-Martinet.

M. Gavard reprenant la parole a montré les deux tendances qui dominent aujourd'hui l'enseignement recevant une égale satisfaction dans la loi actuelle. Il exhorte les parents à bien réfléchir avant de lancer leurs enfants dans les deux directions. « Notre instruction publique dit l'honorable magistrat est un édifice nouveau ; nous allons passer à la période « d'expérience, il faut donc attendre pour porter un jugement. A. D.

Les travaux manuels dans les écoles de Genève. (Suite.)

Le second cours normal organisé par la société pour la propagation des travaux manuels pour les instituteurs genevois avec le concours financier de l'Etat de Genève a, comme le premier, complètement réussi.

Sur cinquante-cinq instituteurs inscrits, cinquante l'ont suivi jusqu'à la fin avec la plus grande régularité et ont travaillé avec un zèle et un entrain qui montrent mieux que tous les discours la valeur que le corps enseignant primaire genevois attache à cette nouvelle branche d'études. Ils ont compris, comme le dit le rapport du comité au Conseil d'Etat, qu'ils avaient à se mettre sans retard à l'œuvre pour pouvoir enseigner eux-mêmes cette partie du programme, dont l'utilité n'est plus ni contestée ni même discutée et qui, nous en sommes certains, portera les meilleurs fruits.

Je crois ne pouvoir mieux faire connaître l'esprit qui a présidé à l'organisation de ce second cours normal qu'en citant textuellement le rapport du comité :

« Pour la rédaction du programme, le comité s'est inspiré de l'idée que » ce cours devait avoir pour but principal, non de faire exécuter un cer- » tain nombre d'objets — ce qui aurait été plus agréable peut-être pour » les élèves-maîtres et ce qui aurait produit plus d'effet dans une exposi- » tion de clôture — mais de démontrer aux instituteurs les principes géné- » raux des travaux sur papier, sur carton et sur bois, principes à l'aide des- » quels ils peuvent, sans le secours d'autrui, se perfectionner par la » pratique et se diriger sûrement dans leur nouvel enseignement. S'ils » n'ont pas confectionné beaucoup d'objets, ils se sont familiarisés avec » les procédés de fabrication et, avec de la bonne volonté, ils acquerront » facilement l'habileté et la dextérité nécessaires ; ils pourront donner un » enseignement reposant sur une base sûre et rationnelle. Le comité a » donc un peu sacrifié l'agréable à l'utile ; il l'a fait après mûre réflexion » et il est persuadé que ceux qui ont suivi le cours partageront aujour- » d'hui sa manière de voir. »

Je tiens aussi à transcrire le passage suivant du même rapport, qui montre avec quelle rapidité la société pour la propagation des travaux manuels à l'école a atteint son but, grâce à l'appui et à la sympathie qu'elle a rencontrés chez le corps enseignant, ainsi qu'auprès des autorités cantonales et communales :

« Soixante-quatre de nos instituteurs primaires peuvent maintenant » enseigner les travaux manuels. Le comité croit qu'il serait bon qu'ils le fis- » sent dès le commencement de la prochaine année scolaire, pendant qu'ils » ont encore présentes à la mémoire les directions qu'ils ont reçues. Il serait » bon de profiter de l'impulsion produite par l'application de la nouvelle » loi ; plus on laissera cette impression s'effacer, plus il deviendra diffi- » cile d'introduire dans nos écoles cet enseignement si utile et si pratique » qui doit être le complément et l'auxiliaire indispensable des notions de » dessin et de géométrie.

» Pour les écoles de la ville, la chose nous paraît facile, car il se trouve » dans chacune d'elles un ou plusieurs maîtres parfaitement capables de » donner les leçons ; il en est de même pour les écoles des communes » suburbaines et celles des communes rurales dont les maîtres ont suivi » le cours normal.

» Il est possible qu'on rencontre de l'hésitation et de l'indifférence dans

» quelques communes dont les autorités communales ont peut-être encore
» des idées préconçues hostiles à cette innovation ; mais nous avons la
» conviction qu'avant peu ces préventions auront disparu et qu'il en sera,
» dans nos écoles, du travail manuel comme des autres branches. »

Le comité ne s'est pas borné à donner au Conseil d'Etat un compte rendu de ses travaux et de l'emploi des fonds qui lui avaient été confiés, il est encore entré dans l'examen des moyens d'exécution.

A Genève, pour les écoles primaires, les communes fournissent les locaux et le mobilier scolaire ; l'Etat fournit le matériel d'enseignement et la plupart des objets nécessaires aux élèves : papier, plumes, crayons, régles, ardoises et livres de lecture. Par analogie, c'est donc bien l'Etat qui doit se charger du matériel d'enseignement et des fournitures nécessaires aux leçons de travaux manuels.

Le rapport s'exprime ainsi sur ce sujet :

« Le comité croit que le Département faciliterait la tâche des maîtres
» et les encouragerait dans cette voie en leur fournissant lui-même les ma-
» tières premières comme il le fait pour les fournitures et le matériel sco-
» laires. Il en résulterait, en tout cas, de sérieux avantages : l'Etat ache-
» tant en gros réaliserait sur ces fournitures une économie de 25 à 30 pour
» cent ; les travaux exécutés dans les écoles d'après un programme dé-
» taillé et avec des matières semblables présenteraient plus d'uniformité et
» seraient plus facilement comparés et appréciés. L'examen des fourni-
» tures prises par les maîtres qui se distingueraient dans cet enseigne-
» ment serait à lui seul une utile direction pour d'autres ; enfin, cela
» éviterait des suspicions et des ennuis dans le détail desquels nous ne
» pouvons pas entrer.

» Il nous paraît indispensable de procurer aux maîtres un programme
» détaillé et de leur indiquer les meilleurs ouvrages à consulter sur ce
» sujet, mais nous pensons aussi qu'il faut leur laisser une grande liberté
» dans le choix des objets qu'ils feront exécuter à leurs élèves. Nous avons
» vu quelques travaux facultatifs qui dénotaient du goût, de l'originalité
» et des aptitudes remarquables, aussi nous croyons qu'en donnant ainsi
» essor à l'initiative individuelle et en groupant ensuite les travaux obte-
» nus, on arrivera facilement à posséder avant peu un bon nombre d'ob-
» jets dans lesquels on pourra choisir ceux qui paraîtront les plus propres
» à former un programme bien gradué et bien compris. Ce programme
» sera d'autant plus apprécié que chacun aura pu y contribuer pour sa
» part.

» Pour cette année, on pourrait donner dans les degrés supérieurs des
» écoles primaires la collection complète des objets confectionnés jusqu'à
» ce jour à l'école professionnelle ; il y a là de quoi les occuper pendant
» un an au moins.

» Les résultats déjà obtenus à l'école professionnelle et dans plusieurs
» classes primaires démontrent avec évidence que les travaux manuels
» doivent avoir leur place dans nos programmes ; ils seront pour nos jeu-
» nes élèves un puissant stimulant, en même temps qu'ils fourniront aux
» maîtres des occasions nombreuses de développer chez les enfants des
» habitudes d'ordre, de propreté, d'application en toutes choses et jusque
» dans les moindres détails ; les facultés physiques, dont la culture a été
» jusqu'ici trop négligée, se développeront en même temps que les facultés
» intellectuelles ; l'étude, devenue ainsi plus pratique et présentant aux
» élèves des résultats plus tangibles, deviendra pour eux chaque jour plus

» agréable et plus facile et, sans s'en douter, ils acquerront des notions gé-
» nérales qui leur seront utiles plus tard, quelle que soit la carrière qu'ils
» doivent suivre ; ayant pu reconnaître leurs aptitudes, manifester leurs
» goûts, ils pourront se guider plus sûrement dans le choix d'une pro-
» fession et seront plus sûrs d'y réussir.

» Le comité doit exprimer ici la satisfaction qu'il a éprouvée en voyant
» le zèle que MM. les instituteurs ont apporté à ce cours. Ils se sont imposé
» le sacrifice de leur jour de congé hebdomadaire ou de leurs heures de
» liberté trois fois par semaine, de 5 à 7 heures pendant toute la durée du
» cours. Pour les instituteurs de la campagne, il en est résulté des frais
» de déplacement auxquels ils ont consenti sans regret et dans le seul
» but d'acquérir de nouvelles connaissances qui leur sont nécessaires
» pour l'application de nos nouveaux programmes. »

Les larges emprunts que j'ai faits au rapport présenté au Conseil d'Etat par le comité de la société des travaux manuels m'obligent à remettre à un troisième et dernier article quelques mots sur l'exposition qui a suivi le second cours normal et les observations que suggèrent soit le rapport que je viens d'analyser, soit l'enseignement des travaux manuels lui-même.

Il m'a semblé que les renseignements qu'on vient de lire méritaient d'être connus des abonnés de l'*Educateur*. C'est là mon excuse de leur demander encore une fois quelques instants d'attention. B. D.

A propos du « Cours élémentaire de langue maternelle, » de M. B. Dussaud.

Genève, 8 juillet 1888.

Dans une séance de la Société pédagogique genevoise, tenue le mercredi 4 juillet dernier, MM. Schütz et Favas ont annoncé à l'assemblée qu'ils ont introduit, non officiellement, mais à titre d'essai, des travaux manuels dans leur classe. Ils ont exposé des objets fabriqués par leurs élèves et indiqué les procédés qu'ils ont suivis. Ces objets, en papier fort pour la classe de M. Schütz, en bois pour celle de M. Favas, indiquent de la part des débutants un goût et une aptitude qui font bien augurer de l'introduction de cette branche dans nos écoles. Au nom de M. Revaclier absent, M. Steinmann présentait d'autres objets en carton qui avaient tout à fait bon air. Ils étaient dus à la main déjà exercée des élèves de l'école professionnelle.

Il a été ensuite donné lecture du rapport de la Commission chargée d'examiner le *Cours élémentaire de langue maternelle*, par M. Dussaud, inspecteur des écoles. Ce livre réalise un progrès fortement accentué sur les grammaires jusqu'ici en usage dans nos établissements d'instruction publique. Il va du connu à l'inconnu, du facile au difficile. Il insiste sur les principes généraux et laisse de côté les subtilités grammaticales. On y trouve un ordre plus logique et un classement plus naturel des parties du discours. Le fait y précède la règle, que l'enfant n'a dès lors plus beaucoup de peine à formuler lui-même. Les exemples sont pris dans la nature, dans le monde qui entoure l'enfant, dans les connaissances qu'il puise à l'école. Les morceaux de prose dans lesquels les principes acquis sont mis en application lui apprennent quelque chose de nouveau et font franchir un pas de plus à son intelligence. Enfin les leçons le conduisent sans effort, sans transition brusque, à la construction de la phrase et à la composition.

L'auteur a compris qu'une liaison intime doit exister entre l'enseignement des principes et leur application. Il sait que la langue ne doit point être enseignée pour elle-même, mais pour les idées qu'elle sert à exprimer. Dans ce cours, l'élève passe de la connaissance des mots à la formation de la proposition, puis à la rédaction proprement dite, par des sujets à sa portée où il développe ce qu'il a acquis. La production des idées est suscitée par des exercices et par de nombreuses questions où l'enfant s'habitue à considérer les choses sous leurs divers aspects. L'analyse et l'étude d'un vocabulaire composé de mots qui font partie de la leçon accompagnent et corroborent cette marche progressive. Un autre élément vient s'y joindre, c'est la conjugaison où l'élève apprend à combiner graduellement la personne, le nombre et le temps. La syntaxe, la conjugaison et la composition doivent s'enseigner simultanément et non successivement.

C'est ainsi que l'auteur fait franchir à l'élève les quatre degrés rationnels de toute étude et de tout apprentissage : comprendre, apprendre, appliquer et pratiquer. Tout en suivant la méthode du Père Girard, il a su éviter les écueils qui ont rendu l'ouvrage de ce dernier impossible pour nos écoles : il n'a pas fait de son œuvre un cours de morale, quoique l'impulsion vers le bien et la perfection s'y fasse franchement sentir ; puis il a su être bref, allant droit au but, qui est de mettre, le plus tôt possible, l'élève en mesure de faire quelque chose par lui-même, ce qui lui donne le sentiment de sa force et l'encourage à l'initiative.

Cet ouvrage comprend deux parties dont la première seule a paru. Celle-ci est destinée à la 3e et à la 4e année primaires ; la seconde est réservée aux deux années supérieures. Quelques imperfections de détail ont été signalées, mais elles sont explicables et faciles à corriger. Une lacune est à combler, c'est l'absence d'exercices préparatoires pour les élèves des deux premières années.

La Commission recommande l'adoption du cours de langue maternelle de M. Dussaud, comme le plus pratique qui ait paru jusqu'à ce jour, celui qui s'identifie le plus exactement avec le développement naturel et harmonique des facultés de l'enfant, celui qui le prépare le mieux à sa carrière future. Elle remercie l'auteur de la peine qu'il se donne pour imprimer à nos écoles une marche rationnelle et une impulsion vers le véritable progrès.

C. Roy, *rapporteur de la Commission.*

BIBLIOGRAPHIE

Petit vocabulaire ou Premières leçons de choses et de grammaire, pour les enfants de 7 à 9 ans, par W. Jeanneret, secrétaire du Collège de la Chaux-de-Fonds. — 109 pages[1].

Ce petit livre bien conçu a trouvé faveur auprès des autorités scolaires des cantons français. Il contient 54 leçons servant d'introduction aux objets d'études indiqués dans le programme de l'école primaire. Ces leçons de choses et le résumé de grammaire sont suivis d'un recueil de locutions vicieuses auxquelles il serait facile d'en ajouter plusieurs, entre autres *se donner de l'émulation* pour dire du mouvement. Le mot *pieux* ou *religieux* pourrait sans inconvénient être mis à la suite des adjectifs qui expriment des qualités morales.

A. D.

[1] Se trouve chez tous les libraires de la Chaux-de-Fonds et chez Mignot à Lausanne. — 7e édition.

Pro Deo et Patria.

Mémoire primé par la Société vaudoise d'utilité publique, par Henri Subilia, pasteur à Provence[1].

Il est certain que l'instruction populaire est redevable à la Réformation, et à Luther en particulier, de grands progrès. A quoi eût-il servi de mettre la Bible entre les mains du peuple, si ce dernier n'eût pas été capable de la lire? L'Etat de Berne, s'étant fait le promoteur de la foi nouvelle, devait s'associer à l'œuvre de la propagation de l'instruction populaire. C'est à Berne qu'est due l'élaboration de la première loi scolaire, rendue un peu tardivement, puisque c'est en 1676 seulement qu'elle fut rendue. Cette loi fut complétée au siècle suivant par plusieurs ordonnances.

Mais l'état des écoles laissait beaucoup à désirer et ne commence à sortir de son abaissement que sous le régime unitaire, qui institue un ministère central des arts et sciences et les conseils cantonaux d'éducation (1799) avec des commissaires d'école pour les districts.

L'Acte de médiation est relativement beaucoup moins favorable à l'instruction publique, devenue une affaire purement cantonale. La loi de 1806, M. Subilia le reconnaît, n'a guère fait que continuer l'œuvre du Directoire.

De la révolution de 1830 datent de nouveaux efforts sérieux pour les écoles. Une Ecole normale est fondée et une loi d'organisation générale est votée en 1834. M. Subilia aurait pu dire un mot des hommes supérieurs qui, sur les traces des Stapfer, et animés du même esprit que Guizot, le disciple du précédent, c'est-à-dire les Monnard et les Gindroz, dotèrent le canton de Vaud d'un système complet d'instruction publique allant de l'école primaire à l'Académie, dont Alexandre Chavannes, par ses écrits, peut être considéré comme un promoteur.

La révolution de février 1845 provoqua une transformation. Mais la loi de 1846 coordonne et simplifie plutôt qu'elle n'innove et ne généralise.

On doit cependant à ce régime des lois spéciales relatives à l'Ecole normale, à une école d'agriculture et à une école des arts et métiers. L'Ecole est émancipée en partie de l'Eglise. Le traitement des régents est amélioré.

En 1865, nouvelle loi organisant un Département de l'instruction publique et des cultes avec trois inspecteurs des écoles primaires; la gymnastique et la géométrie sont ajoutées au programme. Des conférences pédagogiques sont instituées ainsi que des Ecoles secondaires.

Mais le besoin de revision se fait souvent sentir dans le domaine scolaire. La loi de 1865 est donc soumise à un nouvel examen en vue des changements que réclament les circonstances, et la Société d'utilité s'est imposé la tâche d'examiner à nouveau la question, et cet examen fait l'objet principal du Mémoire que nous annonçons et dont l'importance ne peut laisser aucun doute. Nous dirons un mot de cet écrit dans un prochain numéro.

A. Daguet.

Parlons français.

Six éditions en une année, c'est là un succès qui commande l'attention et forcera les plus sceptiques à dire : il y avait quelque chose à faire!

[1] A Lausanne, imprimerie Couchoud. 120 pages in-8°.

Ce succès a été obtenu par le petit opuscule intitulé : *Parlons français*, dont la librairie Stapelmohr, à Genève, vient de recevoir le dépôt principal. (En vente partout.)

Le sixième mille de *Parlons français* est presque un ouvrage nouveau. On y trouvera en particulier une liste des termes agricoles. Vous ne direz plus une « pelle carrée », mais une bêche ; un « sarcloret », mais une serfouette ou binette ; un « cuchet », mais une veillotte. Vous ne direz pas davantage « fossoyer », à moins que vous n'entendiez exprimer l'idée d'entourer une terre d'un fossé, etc., etc.

Parlons français s'est déjà fait sa place dans plusieurs écoles : il continuera à étendre son champ d'action aussi longtemps que, sous le nom de français, certaines gens parleront une langue douteuse, faite de patois savoyard, de germanismes, d'expressions altérées et de tournures de phrases impossibles. Avant tout, que l'on arrive à parler correctement sa langue.

Cette fois *Parlons français*, qui se vend toujours à un prix très minime, (50 c.), s'est enrichi d'un cartonnage et de quelques pages blanches pour « remarques particulières. » LE PEUPLE.

PARTIE PRATIQUE

Examens de 1888. *Classe primaire mixte de B.*, comprenant 51 élèves de 7 à 16 ans.

ARITHMÉTIQUE

Degré supérieur (19 élèves).

1. Une marchandise est vendue fr. 94,75 les 100 kg. Combien coûte un sac de kg. 72,25 ? — Réponse : fr. 68,46.

2. En supposant qu'en 20 jours 25 hommes gagnent 1200 fr., combien 105 hommes gagneront-ils en 160 jours ? — Réponse : fr. 403,20.

3. Que valent 580 fr. augmentés de leurs intérêts au $4\,^1/_4\,\%$ l'an, dès le 29 mai au 13 décembre ? (Année commerciale.) — Réponse : fr. 593,28.

4. (Pour les élèves de 14 et 15 ans.) Combien un négociant devrait-il vendre de sacs de café pesant 160 kg. à fr. 2,50 le kg., pour que le capital retiré de cette vente placé à 5 % lui rapporte 1440 fr. par an ? — Réponse : 72 sacs.

NB. Pour obtenir la note 5, il fallait présenter les 3-4 problèmes justes.

Degré intermédiaire (14 élèves).

1. Calculer combien je dois pour 14 stères de sapin à 7 fr. le stère et 15 stères de hêtre à 9 fr. le stère ? — Réponse : 233 fr.

2. Je donne 40 fr. pour payer 4 mètres de drap à fr. 8,50 le mètre et 3 mètres de coutil à fr. 0,80 le mètre. Combien doit-on me rendre ? — Réponse : fr. 3,60.

3. $45\,678 \times 358$ et $1\,598\,730 : 35$.

4. Quel bénéfice fait une revendeuse qui achète 13 douzaines d'œufs à fr. 0,65 la douzaine, 15 douzaines à fr. 0,70 et 9 douzaines à fr 0,75, pour les revendre à fr. 0,07 l'œuf ? — Réponse : fr. 5,38.

Examens de 1887. *Même classe.*

ARITHMÉTIQUE

Degré supérieur.

1. Quinze pièces contenant chacune une douzaine de mouchoirs coûtent 180 fr. d'achat, fr. 1,80 de port et fr. 3,60 d'emballage. On revend chaque mouchoir fr. 1,25 ; quel est le bénéfice ? — Réponse : fr. 39,60.

2. Un marchand a acheté 3 pièces de vin pour fr. 302,40 à 42 fr. l'hectolitre. La première contient lit. 232,7, la deuxième 215 litres. Dites la contenance de la troisième ? — Réponse : lit. 272,3.

3. On demande l'intérêt d'un capital de 2400 fr. pendant 110 jours, au 4 $^1/_2$ $^0/_0$ l'an ? (Année commerciale.) — Réponse : 33 fr.

4. Un de mes cousins a hérité d'un oncle ha. 12,5 de vignes qu'un amateur a payé immédiatement 45 fr. l'are, et ha. 2,3 de prés et champs dont il a retiré 32 fr. l'are. Il place le capital ainsi obtenu au 4 $^1/_4$ $^0/_0$ l'an. Quel revenu hebdomadaire l'intérêt lui donnera-t-il ? — Réponse : fr. 51,99, environ.

Degré intermédiaire.

1. Calculer combien je dois pour 32 mètres de drap à 9 fr. le mètre, 18 mètres de toile à fr. 0,90 et 27 m. d'une autre toile à fr. 0,75 le mètre ? — Réponse : fr. 324,45.

2. Un ouvrier gagne 657 fr. par an. Il en met de côté le sixième et dépense le reste. Combien dépense-t-il par jour ? — Réponse : fr. 1,50.

3. On achète 12 ares de terrain à 30 fr. l'are et 17 ares à 28 fr. Combien doit-on revendre le tout pour gagner 65 fr. ? — Réponse : 901 fr.

4. Un marchand de vin a acheté à la vendange 125 hectolitres de vin blanc à fr. 0,41 le litre. Il le revend au printemps à 0, 64 le litre, mais il a un déchet du 5 $^0/_0$. Quel est son bénéfice net ? — Réponse : 2475 fr.

NOMINATIONS :

Vaud. *Instituteurs :* MM. *Cevey, Marc,* à Chanéaz; *Rochat, Eugène,* à Lovattens ; *Burdet, Lucien,* à Giez ; *Troyon, Charles,* à Lausanne ; *Amiet, Henri,* à Lausanne ; *Jayet, Lucien,* à Lausanne ; *Morerod, François,* à Chailly ; *Baudat, Jules,* à Corcelles s/Concise ; *Maillard, Jules-Henri,* à Antagnes ; *Bettex, Aimé,* à Yverdon ; *Cand, Auguste,* à Charnex ; *Vaney, Gustave-Henri,* à St-Oyens ; *Rochat, Ulysse,* à l'Abbaye ; *Jaccard, Marius,* à Corsier ; *Mayor, Emile,* aux Monts de Corsier ; *Clerc, Jules,* à Goumoëns-la-Ville.

Institutrices : Mmes *Renaud, Marie,* à Nyon ; *Chevalier, Marie-Louise,* à Belmont s/Yverdon ; *Delapraz, Isaline,* aux Monts de Pully ; *Favre, Julie,* à Bursins (école enfantine) ; *Pache, Bertha,* à Lausanne, *de Siebenthal, Louise,* à Chardonne ; *Brun, Elise,* à Froideville ; *Marquis, Jeanne-Louise,* à Forchex (Ollon) ; *Inglin, Elisa,* à Pizy.

Jura Bernois. — *Instituteurs :* MM. *Koller, Paul-Jules,* à Saulcy ; *Steulet, Marie-Joseph,* à Fornet-dessus ; *Vuilleumier, Jules,* à Tramelan-dessus ; *Romy, Célestin,* à Moutier ; *Fromaigeat, Louis,* à Saignelégier.

Institutrices : Mmes *Mathez, Adèle,* à Reussilles ; *Tschanz, Louise,* à Choindez ; *Paggi, Emilie,* à St-Imier ; *Baumgartner, Ida,* à Tavannes.

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

Vient de paraître :

Etudes sur le XIXme siècle, Giacomo Leopardi. — Les Préraphaélites anglais. — Richard Vagner et l'esthétique allemande. — Victor Hugo. — Garibaldi. — Les véristes italiens. — M. E. de Amicis. — La jeunesse de Cavour par Edouard Rod professeur à l'Université de Genève. Un volume in-12 3 fr. 50.

La Suisse inconue par Victor Tissot. I De Paris à Chiavenna. — II L'Engadine. — III De l'Inn au Rhône. — IV Le Valais. — V Dans la Gruyère. Un volume in-12 3 fr. 50.

LIBRAIRIE STAPELMOHR

24, Corraterie, 24.

GENÈVE

Parlons français ! Quelques remarques pratiques dont on pourra profiter en Suisse et ailleurs par W. Pluohun. — 6me mille, revue et augmentée. 50 centimes.

Les dangers des ascensions, par H. Baumgartner. 1 franc.

AVIS

La Commission scolaire de Neuchâtel met au concours :

1° Le poste d'instituteur d'une 3me classe primaire de garçons. Traitement : 2600 fr. 2° Le poste d'instituteur d'une 5me classe primaire de garçons. Traitement : 2300 fr. Entrée en fonctions le 20 août. Examen de concours le 6 août, à 9 heures du matin, au collège de la Promenade. Les aspirants sont invités à s'inscrire chez M. Barbezat, Directeur des écoles communales et à s'annoncer au Département de l'Instruction publique.

AVIS IMPORTANT

On offre à toute personne honorable, sans quitter domicile, un travail facile avec appointements fixes de 2 à 300 francs par mois. Pour tous renseignements écrire à V. F. à Aubais (Gard) France. Joindre timbre-poste pour réponse. (M-A-1804-Z).

HENRI MIGNOT, éditeur

Pré-du-Marché 17, Lausanne.

Manuel d'histoire biblique, par A. MONTANDON, pasteur. Quatrième édition. Prix : 1 fr. 20 c.

Recueil de problèmes d'arithmétique, par F. MAILLARD. Douzième édition. Prix : 1 fr. 25 c.

SOUS PRESSE :

Problèmes élémentaires de géométrie, par F.-L. PASCHE. Troisième édition.

Pour répondre à un désir exprimé maintes fois, cette nouvelleédition est publiée en *deux parties*, qui se vendront séparément *un franc* chacune.

La *première partie* paraîtra dans quelques jours. Elle ne comprend que des exercices numériques. Les questions les plus difficiles, pouvant faire l'objet d'un second cours, sont imprimées en petits caractères, afin de faciliter les maîtres dans leurs choix.

La *deuxième partie*, à laquelle ont été jointes les réponses, comprend les questions à la fois numériques et graphiques destinées aux élèves plus avancés.

SOUS PRESSE

Cours élémentaire de langue française

à l'usage des Ecoles primaires,

par B. DUSSAUD.

professeur de pédagogie au Gymnase de Genève,
Inspecteur des Ecoles

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.

L'école allemande d'Anvers (Belgique), demande un **instituteur capable** de bien enseigner la langue française, l'arithmétique, la géographie et la calligraphie, dans les classes élémentaires et moyennes. Prière d'adresser les offres avec références, certificats et photographie, à Monsieur C. LEBER, 2, rue Pruynen, à Anvers. (H-4555-X).

XXIVe ANNÉE — LAUSANNE

N° 15. — 1er août 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse . . . . 5 fr. par an.
Pour l'Etranger . . . . 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET,** professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. **F. Roulin,** secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur.*

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser
- A. M *Daguet,* à *Neuchâtel,* tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A M. *Roulin,* à *Lausanne,* ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A M. *Beausire,* à *Lausanne,* tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire,** secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. *Roux, Colomb, Hermenjat* et *Trolliet.* — NEUCHATEL : MM. *Villommet, Miéville* et *Latour.* — GENÈVE : MM. *Charrey* et *Thorens.* — JURA BERNOIS : MM. *Mercerat, Péquegnat* et *Breuleux.* — FRIBOURG : M. *Ducotterd.* — VALAIS : M. *Bruttin.* — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger.*

Comité directeur : MM. *L. Roux,* directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux* contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud,* instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire,* secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet,* instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. *Roulin,* secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz,* directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — *Grasset,* instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE Ch. VIRET-GENTON

1888

Avis du Gérant de L'ÉDUCATEUR

Petite correspondance. Reçu le prix d'abonnement pour 1888 de : M. Thurnheer, prof. Florence (Italie); M. Brunisholz, prof. Constantinople; M. Lupescu, Invétàtor, Brosceni, Sucéva (Roumanie) pour 1887 et 1888.

VAUD

Concours primaires.

RÉGENTES

Rougemont. 2me classe mixte; fr. 900. — Examen le 13 août, à 8 heures.
Lavey. Classe semi-enfantine ; fr. 900. — Examen le 15 août, à 8 heures.
Blonay. Classe mixte; fr. 900. — Examen le 20 août, à 7 heures.
Allaman. Ecole semi-enfantine; fr. 600. — Examen le 24 août, à 7 heures.
Treytorrens. Classe mixte ; fr. 900. — Examen le 31 août, à 8 heures.
Corseaux. Ecole semi-enfantine; fr. 1000 pour toutes choses. — Examen le 3 septembre, à 9 heures.

RÉGENTS

Lapraz. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 8 août, à 8 heures.
Premier. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 9 août, à 8 heures.
Le Pont. 1re classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 14 août, à 8 heures.
La Chaux. (Ste-Croix). Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 18 août, à 8 h.
Goumoëns-la-Ville *Ecole secondaire* ; fr. 1700. — Examen le 22 août, à 8 h.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Académie.

Une des chaires de mathématiques étant vacante par suite de décès, un concours est ouvert pour la nomination d'un professeur ordinaire, titulaire de ce poste.

Obligations : L'enseignement portera d'une part et principalement sur la géométrie descriptive et la géométrie de position, d'autre part sur l'analyse algébrique et la géométrie analytique. Quinze heures de cours par semaine au maximun.

Avantages : 4000 fr. par an.

La nomination pourra avoir lieu sur le vu des titres des candidats ou à la suite d'examens subis devant un jury spécial. Dans ce dernier cas, les intéressés seront avisés en temps utile de la date, du nombre et de la nature des épreuves qui leur seront imposées.

Inscriptions au Département de l'Instruction publique et des Cultes avant le 31 août. Entrée en fonctions le 1er novembre 1888.

Instruction publique et Cultes.

(SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE)

Les examens complémentaires pour les porteurs du brevet provisoire de 1886 et de 1887 commenceront à Lausanne le 28 août prochain, à 8 heures du matin.

Les aspirants doivent se faire inscrire au Département avant le 21 août prochain.

Lausanne le 13 juillet 1888. *Le Chef du Département*